

**MODIFICATION DE L'INSTRUCTION COMPLÉMENTAIRE RELATIVE À LA
NORME CANADIENNE 55-104 SUR LES *EXIGENCES ET DISPENSES DE
DÉCLARATION D'INITIÉ***

1. L'Instruction complémentaire relative à la Norme canadienne 55-104 sur les *exigences et dispenses de déclaration d'initié* est modifiée par le remplacement, dans la première phrase de l'article 7.2, de « SEDAR » par « SEDAR+ ».

Date d'entrée en vigueur

2. Ces changements entreront en vigueur le 9 juin 2023.